

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 1<sup>er</sup> mai 2023, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Absence : Maxime Guillot.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 105-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Annie Jacques, directrice générale, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 106-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Remplacement d'un ponceau dans la rue Héroux
  - b) Vidange des puisards et stations de pompage
  - c) Contrat de déneigement – versement de la retenue
  - d) Hausse du coût de l'assurance collective
  - e) Rechargement d'une section du rang de la Vesse bleue
8. Demandes
  - a) Fortbel inc. – demande de dérogation mineure
  - b) Travaux de la route 265 – matériel pulvérisé
  - c) PAVL – volet projet particulier d'amélioration
  - d) CAB – 40e anniversaire
  - e) Brunch-bénéfice Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
9. Affaires courantes
  - a) Réduction du financement du programme Emplois d'été Canada
  - b) RLNO – autorisation au mandataire de contracter une marge de crédit
  - c) Retraite de Mme Josée Montminy
  - d) PAFILR – demande d'aide financière pour le soccer
10. Suivi de dossiers
  - a) Dons d'arbres 20 mai

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- b) Prolongement de l'absence du conseiller Maxime Guillot
- 11. Règlements
  - a) Période de questions lors des assemblées du conseil
- 12. Comités et MRC
- 13. Affaires nouvelles
  - a) Travaux de réparation dans le rang St-Antoine est
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

#### RÉSOLUTION # 107-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 3 avril 2023 avec dispense de lecture.

### 5. COMPTES À PAYER

#### RÉSOLUTION # 108-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les comptes à payer des chèques # 1505 à # 1517 pour la somme de 4 034.62 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501933 à # 501957 pour la somme de 62 246.30 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 14 048.36 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois d'avril 2023 pour la somme de 13 887.73 \$.

### 6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	11 954.65 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	600.00 \$
Loisirs sports Centre du Québec	2 000.00 \$
MRC Bécancour (subvention biblio: à rembourser au comité bibliothèque)	400.00 \$
Conteneur électronique	29.17 \$
Intérêts sur EOP	679.86 \$
Echotier	40.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	45.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer, etc.)	230.00 \$
<b>Total</b>	<b>16 178.68 \$</b>

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Remplacement d'un ponceau dans la rue Héroux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer un ponceau dans la rue Héroux;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de 3 sections de 20 pieds de tuyau R-320 avec cloches, incluant les frais de livraison :

Matériaux Fortierville BMR : ..... 1 922.47 \$ + taxes  
Machinerie Dubois : ..... 1 642.00 \$ + taxes  
Maxi-Drain inc. : ..... 1 819.38 \$ + taxes

### **RÉSOLUTION # 109-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat des tuyaux requis chez Machinerie Dubois au coût de 1642.00 \$ plus les taxes. L'entreprise Excavation Marcel Jacques est désignée pour l'installation du ponceau. Cette dépense sera entièrement financée par le TECQ.

### **b) Vidange des puisards et stations de pompage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire vidanger une cinquantaine de grilles pluviales ainsi que deux postes de pompage à l'automne 2023;

### **RÉSOLUTION # 110-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Vacuum Drummond pour les travaux au coût approximatif de 3 550 \$ plus les taxes.

### **c) Contrat de déneigement – versement de la retenue**

ATTENDU QUE la saison de déneigement 2022-2023 est terminée;

ATTENDU la retenue de 5% sur le contrat de déneigement;

ATTENDU QUE les bris observés ont déjà été pris en charge par l'entrepreneur et qu'il n'y a aucun fait nouveau à signaler;

### **RÉSOLUTION # 111-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la retenue à l'entrepreneur en déneigement, soit les Entreprises Jacques Beaudet.

### **d) Hausse du coût de l'assurance collective**

ATTENDU le renouvellement du contrat d'assurance collective pour les employés au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une période d'un an;

ATTENDU la hausse annoncée de 11.6 % pour la région du Centre-du-Québec;

### **RÉSOLUTION # 112-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la hausse de 11.6 % soumis par l'assureur.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### e) Rechargement d'une section du rang de la Vesse bleue

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite recharger la courbe du rang de la Vesse bleue pour assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU la soumission d'Excavation Marcel Jacques :

Prix à la tonne gravier 0-3/4 B étendu au grader : .....28.75 \$ / tonne + tx

### **RÉSOLUTION # 113-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Excavation Marcel Jacques pour le rechargement d'une section du rang de la Vesse au coût de 28.75 \$ la tonne plus taxes pour un total approximatif de 15 000 \$. Cette dépense sera financée par la TECQ.

## 8. **DEMANDES**

### a) Fortbel inc. – demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Habel et M. Dave Habel, propriétaires de l'immeuble situé au 128 rue Principale, ont déposé une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant un projet visant une augmentation de cheptel et d'agrandissement des installations d'élevage existantes;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont de plus accepté l'invitation de venir présenter le projet en personne au comité et afin de répondre aux interrogations du comité;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la firme Lemay Choinière Consultants, (dossier #2022.111), signée par Alexandre Dionne, ing., datée du 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone A-02;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur vise à agrandir le cheptel et les installations d'élevage en 2 phases, conformément aux plans et devis déposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogatoire relativement aux dispositions de l'article #227 du règlement de zonage municipal #2013-09-091;

CONSIDÉRANT QU'À cet égard, la norme en vigueur est une distance minimale de 80,4 m devant être respectée entre les installations d'élevages et la résidence la plus rapprochée, ainsi qu'une distance minimale 241,3 m du périmètre urbain municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser une distance de 59 m de la résidence du 120, rue Principale, 59 m de la résidence du 136, rue Principale et 77 m de la résidence du 142, rue Principale, ainsi qu'une distance de 29 m du périmètre urbain municipal;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 145.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui prévoient qu'une municipalité ne peut octroyer une dérogation mineure au demandeur si elle est susceptible d'occasionner un préjudice, aux propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, aucun élément, plainte ou problématique potentielle n'a été porté à l'attention de la municipalité à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le refus de faire droit à la présente demande est susceptible de porter préjudice aux requérants de leur droit de propriété en affectant négativement la rentabilité de l'exploitation agricole existante, laquelle est protégée par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE de donner suite à la présente demande ne contreviendrait donc pas, pour le présent cas, aux dispositions de l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sans constituer un risque de créer un précédent allant à l'encontre des orientations définies au plan d'urbanisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE les autres éléments du projet sont conformes ou protégés par droit acquis aux dispositions en vigueur du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur demeure responsable de respecter toute autre loi, norme ou condition ne relevant pas de la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, par sa résolution # 108-03-23, d'accepter la présente demande et de permettre l'augmentation de cheptel et l'agrandissement des installations d'élevage, tel que soumis par les requérants;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande également au conseil municipal d'entreprendre des mesures ou d'ajouter des conditions supplémentaires de manière à s'assurer que l'augmentation du cheptel n'est pas susceptible d'avoir une incidence négative quant à la quantité d'eau potable disponible pour le réseau d'aqueduc de la municipalité de Fortierville;

### **RÉSOLUTION # 114-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la Ferme Fortbel inc. et de permettre l'augmentation de cheptel et l'agrandissement des installations d'élevage, tel que soumis.

#### **b) Travaux de la route 265 – matériel pulvérisé**

Le ministère des Transports du Québec entend procéder à la réfection du pavage de la route 265 à l'été 2023. Suite à l'appel d'offres, le contrat a été accordé à Construction et pavage Portneuf.

Comme la municipalité était intéressée à recevoir de l'asphalte pulvérisé pour le rechargement de ses routes de gravier, une demande a été déposée à Construction et pavage Portneuf à cet effet.

Nous avons été avisés que c'est le sous-traitant de l'entrepreneur, L4 Construction, qui conserverait tout le pavage pulvérisé pour le rechargement de ses installations à Ste-Françoise.

#### **c) PAVL – volet projet particulier d'amélioration**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale –

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

volet projet particulier d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés en 2023 dans différents chemins de la municipalité : rang St-Alphonse, rang de la Vesse bleue, route Pins secs, rue Héroux, rang St-Antoine est;

### **RÉSOLUTION # 115-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration pour un montant de 20 000 \$.

#### **d) CAB – 40<sup>e</sup> anniversaire**

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour fêtera ses 40 ans le 15 juin 2023 à la salle multifonctionnelle de Ste-Françoise;

ATTENDU QUE la contribution financière de la municipalité de Fortierville est demandée pour l'événement;

### **RÉSOLUTION # 116-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 100 \$ soit accordé au Centre d'action bénévole pour la fête du 15 juin prochain en honneur de ses 40 années d'existence. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire discrétionnaire).

#### **e) Brunch-bénéfice Moisson Mauricie / Centre-du-Québec**

ATTENDU QUE le Brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec aura lieu le dimanche 28 mai à 10h30 au Delta de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE 600 invités sont attendus et que le but de l'activité est d'amasser des fonds afin d'aider 31 500 personnes à chaque mois, incluant 8811 enfants, via 71 organismes membres;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 35 \$ par adulte;

### **RÉSOLUTION # 117-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de deux billets pour le brunch-bénéfice au coût de 35 \$ chacun. Les billets seront tirés parmi les citoyens intéressés à participer à l'événement. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire discrétionnaire).

## **9. AFFAIRES COURANTES**

#### **a) Réduction du financement du programme Emplois d'été Canada**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a amputé le programme Emplois d'été Canada de 300 000 \$ pour l'année 2023;

ATTENDU QUE cette aide financière est essentielle pour le fonctionnement de bons nombres d'organismes à but non lucratif;

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

ATTENDU QUE les Loisirs de Fortierville bénéficient, à chaque année, de l'aide financière de ce programme pour défrayer une partie du coût des salaires des animateurs du camp de jour;

ATTENDU QUE pour l'été 2003, une seule subvention a été accordée pour le camp de jour, ce qui causera sans aucun doute un déficit à la fin de l'été;

ATTENDU QUE les parents ont plus que jamais besoin de ce service essentiel pendant la période estivale;

ATTENDU QUE M. Louis Plamondon, député fédéral pour la circonscription Bécancour-Nicolet-Saurel, s'est indigné dans les médias de constater que le gouvernement ait décidé de couper des montants dans ce programme, qui a pour but de permettre aux jeunes d'acquérir une importante expérience de travail, tout en contribuant à l'essor des entreprises et organismes communautaires locaux;

### **RÉSOLUTION # 118-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exprimer au gouvernement du Canada la déception de la municipalité de Fortierville face à cette réduction de l'aide financière. Une copie de la résolution devra également être acheminée à M. Louis Plamondon, député.

#### **b) RLNO – autorisation au mandataire de contracter une marge de crédit**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lotbinière est mandataire du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les transactions sont déposées dans un compte bancaire distinct pour les transactions spécifiques au RLNO;

CONSIDÉRANT QUE seules les transactions et écritures de fin d'année seront inscrites au système comptable de la municipalité pour faciliter les redevances et remises;

CONSIDÉRANT QUE durant l'exercice financier, les quotes-parts de chaque municipalité sont remises aux trois mois et les factures payables mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE les factures complémentaires, les surcharges de carburant et autres éléments peuvent ne pas être inscrites dans les projections budgétaires;

### **RÉSOLUTION # 119-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise le mandataire a demandé auprès de son institution financière pour le compte bancaire 815-20205 007672-9 une marge de crédit d'un maximum de 150 000 \$;

QUE cette marge de crédit est exclusive aux transactions du RLNO;

QUE M. Jean Bergeron, maire, et Mme Sandra Bélanger, directrice générale de la municipalité mandataire soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité et du regroupement RLNO les autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

### **c) Retraite de Mme Josée Montminy**

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Montminy termine présentement sa dernière année d'enseignement puisqu'elle prendra sa retraite à la fin de la présente année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée travaille depuis plusieurs années à l'école L'Oasis qui regroupe les élèves des municipalités de Sainte-Françoise et Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE, au cours de sa carrière d'enseignante, Madame Josée a mis en place des méthodes d'enseignement innovantes et motivantes pour les élèves et qu'elle a été l'instigatrice de plusieurs projets entrepreneuriaux permettant une synergie entre l'école et la communauté dont les petits déjeuners, la serre, le projet Chez-nous... c'est chez vous, le mini-relais pour la vie pour n'en nommer que quelques-uns;

### **RÉSOLUTION # 120-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser des remerciements à Madame Josée Montminy, enseignante de la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année à l'école L'Oasis, pour tout le travail accompli avec passion auprès des élèves et pour son apport à la vie communautaire de Sainte-Françoise et Fortierville.

### **d) PAFILR – demande d'aide financière pour le soccer**

CONSIDÉRANT la disponibilité de financement dans le programme provincial PAFILR pour l'activité physique, les loisirs et le sport;

### **RÉSOLUTION # 121-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale a déposé une demande d'aide financière d'un montant de 5 000 \$ dans le cadre de la pratique du soccer sur les terrains de Fortierville.

## **10. SUIVI DE DOSSIERS**

### **a) Dons d'arbres 20 mai**

La directrice générale informe le conseil que la demande de d'arbres a été acceptée par l'Association forestière du sud du Québec.

En tout, la municipalité recevra 650 arbres des essences suivantes : bouleau jaune, chêne rouge, érable à sucre, noyer noir, épinette blanche, pin blanc et mélèze larcin.

Les arbres seront donnés dans le stationnement de l'église le samedi 20 mai entre 10h et midi.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **b) Prolongement de l'absence du conseiller Maxime Guillot**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal Maxime Guillot est élu au conseil municipal depuis l'automne 2021 et est très impliqué dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillot, à cause de problèmes de santé importants, n'a pu siéger au conseil et ce, depuis le 6 mars (date de la première séance où l'absence de M. Guillot a été constatée);

CONSIDÉRANT QUE le défaut pour un élu d'assister aux séances du conseil pendant une période de 90 jours consécutifs peut entraîner la fin de son mandat;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 317 (3<sup>e</sup> alinéa) de la LERM (Loi sur les élections et les référendums municipaux), lorsque le défaut d'assister aux séances du conseil est dû à un motif sérieux, hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité, le conseil peut décréter que ce défaut n'entraîne pas la fin du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil doit être prise avant la fin de la séance qui suit l'expiration du délai de 90 jours;

### **RÉSOLUTION # 122-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'absence du conseiller Maxime Guillot pour des motifs médicaux sérieux pendant une période de plus de 90 jours n'entraîne pas la fin de son mandat. Si le défaut d'assister aux séances du conseil se poursuit pendant une nouvelle période de 90 jours, le conseil devra se prononcer de nouveau s'il désire que ce défaut n'entraîne pas la fin du mandat du membre du conseil.

## **11. RÈGLEMENTS**

### **a) Règlement régissant la période de questions lors des assemblées du conseil (adoption)**

### **RÉSOLUTION # 123-05-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2023-05-207 régissant la période de questions lors des assemblées du conseil soit adopté.

## **12. COMITÉS ET MRC**

### **a) OMH au Cœur-du-Québec**

Le conseiller Éric Guillot mentionne avoir assisté à la dernière rencontre de l'OMH au Cœur-du-Québec, en remplacement de Maxime Guillot.

Actuellement, 6 logements sont libres dans tout l'OMH au Cœur-du-Québec. À Fortierville, il y en a deux de libres, qui serviront lors des travaux de plomberie, afin que les locataires puissent avoir accès à une salle de bain lorsque les travaux se feront dans leur propre loyer. Après les travaux, ces deux logements seront loués.

Il est également mentionné qu'une ressource du CIUSSS MCQ sera attitrée à l'OMH.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### b) Comité de recrutement du CLSC

La mairesse, Julie Pressé, mentionne qu'il y aura une rencontre le 2 mai avec le comité de recrutement. Des démarches ont été faites pour tenter d'avoir une infirmière IPS PL pour les jeudis où l'urgence est fermée, mais en vain.

Il est souligné qu'un médecin au CLSC de Fortierville cessera de travailler au GMF pour se consacrer à l'urgence à temps plein.

La plus grande préoccupation du CIUSSS actuellement est le CLSC de La Tuque, où les besoins sont criants. Actuellement, l'urgence est ouverte 24h / 24, 7 jours sur 7, avec 4 médecins seulement.

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

#### a) Travaux de réparation dans le rang St-Antoine est

CONSIDÉRANT l'état du rang St-Antoine est, dans la section de gravier complètement à l'est;

CONSIDÉRANT QUE la route est difficilement praticable lors de la période du dégel, à cause des « ventres-de-bœuf » qui s'y forment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite remédier à cette situation;

#### RÉSOLUTION # 124-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'installer des drains pour assurer l'égouttement de la chaussée et de recharger avec du gravier la section de la route problématique. La directrice générale est autorisée à demander une soumission aux Excavations Marcel Jacques pour ces travaux. Cette dépense sera financée par la TECQ.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule de 20h10 à 20h12.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 125-05-2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Julie Pressé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».